

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 8 JUILLET 2024**

Membres								Date de convocation		
En exercice :	11	Présents :	7	Excusés :	4	Absent :	0	Votant :	10	25/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 8 Juillet à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alban VOSSION, Maire.

**Présents :** Mrs Alban VOSSION, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Thomas ROLLET  
Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

**Excusés :** M. Claude BOURDON (a donné pouvoir à M. Bernard LAPIERRE)  
M. Pierre LANEYRIE (a donné pouvoir à Mme Isabelle BERGER)  
M. Jean-Claude LAPIERRE (a donné pouvoir à M. Alban VOSSION).  
M. Batiste FAVIER

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** M. Alban VOSSION

Monsieur Alban VOSSION, présente l'ordre du jour. En préalable, il demande à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de cette question supplémentaire.

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE : DEVIS CERVOS ET SPIE POUR LES TRAVAUX DE L'ECOLE MATERNELLE**

Dans le but d'étudier les différentes possibilités de réaménagement de l'école maternelle, la Commission Bâtiments et le SIVOS ont rencontré Mme SLONSKI, le 13 juin dernier. Sa demande pour intervertir la salle de classe et la salle de motricité se justifie par le fait que ces classes manquant d'espace ne sont plus adaptées aux activités et aux conditions de travail. Monsieur Gianni FERRO indique que les effectifs de la prochaine rentrée seront en augmentation : 23 élèves toutes sections confondues et 3 adultes.

Pour le bien-être des élèves, la Commission Bâtiments a donné son accord de principe pour cette modification.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le choix de la commission et autorise ce réaménagement.

Dans le cadre de ces modifications, quelques travaux seront nécessaires. Monsieur Alban VOSSION propose de remplacer les anciens luminaires de la salle de repos par des luminaires « nouvelle génération » non-éblouissants ce qui évite la fatigue oculaire. Il présente le devis de l'entreprise SPIE d'un montant HT 321.12€ (TTC 385.34€). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le présent devis et tous documents se rapportant à cette opération.

Il présente ensuite le devis de l'entreprise CERVOS pour la réalisation d'un habillage des vitres de l'ancienne salle de classe qui recevra dès la rentrée, les enfants pour la sieste. La pose de films opaques permet de mettre cette salle dans l'ombre. Le Conseil municipal donne son accord sur ce devis d'un montant de 1 200.00€ HT (1 440.00€ TTC) et autorise le Maire à le signer ainsi que tous documents se rapportant à cette opération.

Un devis a été demandé à l'entreprise BONGLET pour la réfection des peintures du couloir, de la salle de motricité et de la salle de classe.

M. Nicolas DUBOIS (Plombier) sera sollicité pour chiffrer la mise en place d'un évier dans l'actuelle salle de repos. Le Conseil municipal donne son accord de principe sur le devis à recevoir et autorise le Maire à le signer dans la limite d'une dépense HT de 1 000€.

Tous ces travaux seront réalisés cet été pour que tout soit opérationnel pour la rentrée.

**1) DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Pour permettre le paiement des échéances trimestrielles à venir suite à la réalisation d'un emprunt de 45 000€, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide du virement de crédits suivant :

+ 8 000.00€ à l'article 1641            - 8 000.00€ à l'article 2152  
+ 1 000.00€ à l'article 66111        - 1 000.00€ à l'article 615221

**2) ACHAT DE VETEMENTS POUR LE GROUPEMENT DE 1ERE INTERVENTION**

Monsieur Alban VOSSION présente la liste reçue de Monsieur Pierre-Antoine BESSON concernant les besoins du CPI en vêtements : gants, polos, rangers, équipements intempéries.... Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur ces achats et autorise le Maire à passer commande.

Pour information, le SDIS va réaliser l'audit du CPI le 9 Juillet prochain.

La municipalité remercie Madame Cindy VERVIER, nouvelle recrue, qui va intégrer le CPI dans les prochains jours.

### **3) CONVENTION AVEC MBA POUR LA MISE EN PLACE D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE.**

Le 2 Mars dernier, le Conseil municipal a donné son accord de principe pour l'installation d'un site de compostage partagé afin de valoriser sur place les déchets de cuisine en produisant du compost destiné aux habitants. L'installation des composteurs est prise en charge par MBA. La commune sera en charge de l'entretien du composteur et des bonnes pratiques afin de produire un compost valable.

Le site qui a été retenu est le terrain de la Ruère. La plateforme a été préparée, elle attend maintenant la livraison de 3 bacs de 800 litres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la convention relative aux conditions de fourniture d'un site de compostage partagé.

### **4) DEVIS POUR LE NOUVEAU LOGO COMMUNAL**

La Commission Bulletin travaille depuis plusieurs mois sur le projet de création d'un nouveau logo communal. Des devis ont été reçus. Réunie le 12 juin dernier, le choix de la Commission s'est porté sur la proposition du Studio Mine et Martre. Madame Céline JACQUOT présente le devis sélectionné qui s'élève à un montant de 600.00€. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce choix et autorise le Maire à le signer ainsi que tous documents se rapportant à cette opération. Le nouveau logo sera présenté en Conseil d'octobre prochain pour validation.

### **5) DEVIS ENTREPRISE CARRON ET FILS CONCERNANT LES TRAVAUX DE REFECTION DES MURS BLOCS BRUTS INTERIEURS DE LA CASERNE DES POMPIERS.**

Monsieur le Maire propose de retirer ce point du présent ordre du jour dans l'attente de l'étude du devis par la Commission Bâtiments. Le conseil valide cette proposition et décide de reporter cette question lors d'une prochaine séance de Conseil.

### **6) ACQUISITION D'UN VEHICULE COMMUNAL POUR LES CANTONNIERS**

Monsieur Alban VOSSION présente le devis reçu du Garage CATHERIN de FEILLENS pour l'achat d'un second véhicule pour la commune. Il s'agit d'une camionnette d'occasion : CITROEN BERLINGO Puretech 110 CH – Essence, 1<sup>ère</sup> mise en circulation le 27 Novembre 2019.

Le montant total du devis s'élève à 12 994.43€ HT (15 532.76€ TTC), il comprend le prix du véhicule et les frais de fonctionnement annexes (carte grise, pack confort accessoires et pack de mise en route).

Monsieur Alban VOSSION explique que l'achat d'un deuxième véhicule répond à un réel besoin puisque la commune compte maintenant deux agents techniques. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer le présent devis N° 2406-230 et tous documents se rapportant à cette opération.

### **7) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE**

#### **PLU**

Les deux réunions publiques se sont déroulées les 1<sup>er</sup> et 2 Juillet comme prévu à Solutré-Pouilly et Vergisson. Elles ont compté près de 30 habitants par commune. Les orientations proposées ont été débattues et validées par les participants. Ces temps d'échanges ont été constructifs et ont permis d'enrichir les documents de travail.

#### **BAUX RURAUX**

Les cinq baux en attente ont été signés chez Maître BENOIT le 12 juin dernier.

#### **RENOVATION DE LA SALLE DES FETES**

Les travaux de peinture réalisés par l'entreprise BONGLET sont terminés. L'entreprise TML interviendra à partir du 19 juillet pour les sols.

L'achèvement des travaux est prévu pour la rentrée.

La municipalité réfléchit à l'organisation d'une inauguration.

#### **PREPARATION DU BULLETIN MUNICIPAL 2025**

Les associations seront sollicités après les vendanges. La Commission se réunira le 7 novembre prochain.

#### **ETUDE SUR LA GESTION DES DEPLACEMENTS ET DU STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DU GRAND SITE**

A la demande des maires des communes du Grand Site, le Département de Saône-et-Loire a proposé de lancer une étude relative au fonctionnement et la gestion des déplacements et du stationnement sur le territoire du Grand Site de France SOLUTRE-POUILLY VERGISSON par le biais d'enquêtes de terrain : dans un premier temps auprès des touristes (l'enquête est en cours), puis, auprès de la population via un questionnaire en ligne, dans les prochains jours. Le but est de connaître les pratiques, besoins et attentes de chacun. La municipalité donne son accord pour cette étude.

Une réunion de lancement est programmée le 16 Juillet prochain avec les représentants des différentes institutions concernées : le Département de Saône et Loire (dont la DRI), la Région Bourgogne Franche-Comté, Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA), 6 communes du Grand Site, 4 communes associées, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la Direction Départementale des Territoires (DDT 71), le

Département du Rhône et la Communauté de Communes Saône Beaujolais (Cenves), l'Office du Tourisme Mâconnais Sud Bourgogne.

### **GRAND SITE : AMENAGEMENT DU MUSEE**

Une réunion concernant l'aménagement du Musée a eu lieu le 25 juin dernier. Des réflexions sont en cours pour l'agrandissement partiel du musée (une pièce supplémentaire). La commune sera informée lorsque les plans seront établis.

### **ASSEMBLEE ADMR**

L'assemblée générale des SSIAD (Services de Soins Infirmier à Domicile) et des ADMR **ont eu lieu**. Compte tenu de l'importance de ces organismes pour les services d'aide qu'ils proposent à la population, le conseil réfléchit à la possibilité d'allouer une subvention annuelle au SSIAD, en plus de celle de 300€ versée annuellement à l'ADMR.

### **SIVOS**

Monsieur Gianni FERRO fait part du départ de Mme MONTERRAT, directrice de l'école de Fuissé. Une nouvelle Directrice arrivera à la Rentrée, en charge des GS, CP et CE2.

Suite au départ de Jennifer KEITA, le SIVOS recherche sa nouvelle cantinière principale pour l'école de SOLUTRE-POUILLY et une Aide Maternelle pour l'école de FUISSE.

Madame Marie-Agnès TROUILLET signale qu'un morceau de plinthe de la cantine est tombé, cela sera réparé avant la rentrée.

### **IDEES COMMERCE SUR LA COMMUNE**

Mme Céline JACQUOT propose au conseil de réfléchir sur la possibilité d'ouverture de commerces de proximité sur la commune (par exemple un maraîcher) ce qui représenterait un service à la population. Il convient de voir qui serait intéressé par ce projet au sein du conseil afin de créer une commission spécifique et l'ouvrir ensuite aux habitants qui le souhaitent. La municipalité étudie la faisabilité de ce projet d'installation de commerce de proximité et son intégration dans la construction du nouveau PLU.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

LAPIERRE Jean-Claude	Excusé (Pouvoir à M Alban VOSSION)	ROLLET Thomas	
BOURDON Claude	Excusé (Pouvoir à M. Bernard LAPIERRE)	BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre	Excusé (Pouvoir à Mme Isabelle BERGER)	Batiste FAVIER	Excusé
TROUILLET Marie-Agnès			

### **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES**

2024/039	Accord devis CERVOS et SPIE et accord de principe sur le devis à recevoir de M. Nicolas DUBOIS Plombier	2024/042	Signature de la convention avec MBA pour la fourniture d'un site de compostage partagé
2024/040	Décision modificative n° 1	2024/043	Accord sur le devis du Studio Mine et Martre pour la réalisation d'un nouveau logo communal
2024/041	Accord achats vêtement pour le CPI	2024/044	Accord sur le devis du Garage CATHERIN pour l'achat d'un second véhicule d'occasion pour les cantonniers communaux

La séance est levée à : 20H42

Date du prochain conseil municipal : Mardi 3 Septembre 2024 à 18H30